

PRIX DE
 Edition Hebdomadaire
 Un an (Payable d'avance) \$2.00
 Six mois 1.00
 Edition Hebdomadaire
 Un an (d'avance) \$1.00
 Six mois 0.50
No. 34, RUE AUGUSTA, SOREL.

The Sorelois

L'Année Consolidee

TARIF DES ANNONCES
 Première insertion (par ligne).....
 Chaque insertion subséquente.....
 Avis de naissance, mariage ou décès.....
 Prix réduits pour annonces à long terme, avis
 réclames, etc., etc.
No 34, RUE AUGUSTA SOREL

16 ÈME ANNÉE LE SORELOIS MARDI 16 OCTOBRE 1894 No 57

Causerie Agricole

CONSEILS INTIMES

Le cultivateur canadien est dans une position pour le moins aussi enviable que celle de ses confrères de n'importe quel autre pays du monde. Cela ne va pas à dire que nos campagnes sont en pleine prospérité et qu'elles sont exemptes de tout sujet de plainte.

Notre classe agricole a ses épreuves, ses contretemps, ses misères. Elle n'est pas à l'abri des souffrances que le genre humain est irrévocablement condamné à subir dans cette vallée de larmes.

Ce qui va sauver notre agriculture et y attacher notre peuple, et par là même assurer notre avenir national, c'est la croisade entreprise par notre clergé.

Il n'y a que la religion qui puisse enseigner à l'homme de se résigner à son sort. Or, la résignation est l'une des vertus indispensables pour faire régner le bonheur dans la société, comme dans la famille.

Tout homme sensé qui veut parler ou écrire sur les questions sociales et économiques devrait toujours débiter par citer l'immortelle sentence qui pèse sur l'homme déchu : *tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.*

A moins de tenir compte des effets palpables de cette condamnation, on ne peut ni comprendre, ni expliquer ce qui se passe autour de nous.

Étant donc admis que tous les humains, sans exception, doivent mener une existence plus ou moins misérable, il est permis d'affirmer que la vie rurale est encore celle qui leur offre une plus grande somme de paix et de bonheur relatifs.

Comme je viens de le dire, ceux qui cultivent le sol canadien n'ont rien à envier aux cultivateurs des pays étrangers.

Les progrès étonnants de notre industrie laitière et la quantité de produits que nous exportons de cette source, attirent chaque année parmi nous des capitaux qui attendent d'une manière efficace et salutaire les tristes effets de la crise universelle.

Sans les millions que notre classe agricole nous attire ainsi des vieux pays, notre condition économique serait aussi déplorable que celles de la Nouvelle Angleterre et autres contrées dont la fortune est trop étroitement liée aux opérations industrielles ou mercantiles.

L'an dernier, le Canada a vendu du beurre et du fromage en Europe pour près de quatorze millions de piastres. Il est probable que, cette année, ce chiffre atteindra les quinze millions.

Ces résultats sont très encourageants et, en même temps, ils sont loin d'être dépourvus de leçons.

La principale que je désire signaler aux lecteurs du *Sorelois* repose sur une pensée d'économie.

Pour la généralité des cultivateurs, qui possèdent de bons troupeaux, l'industrie laitière offre de nos jours une excellente aubaine.

Il s'agit de savoir en tirer parti avec sagesse.

La prudence commande de songer aux revers quand on est au milieu de l'abondance.

Si vos ventes de fromage ou de beurre vous donnent aujourd'hui de bons revenus, profitez-en pour vous prémunir contre les déceptions de l'avenir.

Il n'y a rien de durable en ce monde et toute source d'excessive prospérité ne dure qu'un temps. La concurrence universelle, promptement activée par la facilité des transports, enlève aux hauts prix d'une marchandise ou d'un produit de la ferme toute fixité et toute garantie de permanence.

Tout en tirant tout le parti possible de la présente condition des marchés, il faut savoir parer aux éventualités.

Outre la variation des cultures qu'il est bon d'appliquer à la ferme, afin de ne pas compter sur un seul genre de revenu, il est encore à propos de pratiquer la plus stricte économie.

Je connais une paroisse où, il y a dix ans, la tiers des fermes était grevée d'hypothèques. Aujourd'hui tout le monde est libé-

ré et DEUX FERMES seulement restent affectées. Ce résultat est dû à l'industrie laitière et à la sagesse des cultivateurs qui ont profité de leurs revenus pour se débarrasser de leurs dettes.

Dans d'autres localités on agit comme si les temps prospères devaient et pouvaient toujours durer. Au lieu d'épargner pour éteindre les dettes et se fortifier contre le retour des jours sombres, on contracte souvent de nouvelles obligations, on se livre aux dépenses exagérées ou inutiles.

Rappelez-vous, amis lecteurs, qu'on ne s'enrichit pas avec l'argent qui nous passe par les mains, mais bien avec celui qu'on épargne.

Quand vous touchez une somme quelconque, pensez moins aux besoins du moment qu'à ceux de l'avenir.

N'oubliez pas que les jours ensoleillés n'ont qu'une durée limitée et que bien fou est celui qui ne prévoit pas le retour de la mauvaise saison.

Le pain de saint Antoine

Un matin de novembre de l'année 1892, une magasinière de Toulon, Mlle Bouffier, ne put résister à ouvrir la porte de sa boutique. La serrure paraissait brisée, et elle appela un serrurier. Après avoir essayé toutes les clefs de son trousseau, il déclara la chose impossible, en disant qu'il ne restait d'autre moyen que celui d'entourer la porte. Pendant que le serrurier alla chercher d'autres outils, la magasinière adressa une fervente prière à saint Antoine, afin qu'on pût ouvrir la porte sans violence, promettant si la prière était exaucée, de distribuer en son honneur un certain nombre de pains parmi les pauvres. Au retour du serrurier, elle le pria de faire un nouvel effort avec ses clefs; en prenant une au hasard, il l'introduisit dans la serrure, et la porte s'ouvrit sans difficulté.

Après cette simple manifestation du pouvoir de saint Antoine, le nombre de ses dévots augmenta si rapidement dans Toulon que Mlle Bouffier, avec l'aide de quelques amies, fonda une œuvre de charité appelée le "Pain de saint Antoine." Dans une pièce étroite en arrière de la boutique elles placèrent une statue du saint avec une lampe allumée à ses pieds, et sous la lampe deux boîtes—une pour recevoir les requêtes et les promesses écrites faites à saint Antoine, et l'autre pour recevoir les aumônes destinées à l'achat de pain pour les pauvres.

Dès le commencement une grande foule vint remplir cette humble oratoire. Soldats et officiers s'agenouillèrent pour prier; et des capitaines de navire, avant de partir pour de longs voyages, virent se mettre sous la protection du saint. Des mères accoururent demander la prière de leurs enfants, ou d'autres faveurs pour leurs grands garçons ou filles. Plusieurs vinrent solliciter la conversion d'un ami, tandis que des domestiques ou des ouvriers sans emploi venaient demander la protection du saint.

L'un des derniers pèlerins à l'oratoire de saint Antoine raconte avoir été témoin de la reconnaissance d'une pauvre veuve, qui avait promis un généreux don de pain si son petit garçon boiteux était guéri en deux semaines. Le lendemain même l'enfant recouvrait l'usage de ses jambes.

Dès que l'efficacité des prières à saint Antoine, à condition d'aumônes pour l'achat de pain pour les pauvres, devint généralement connue, Mlle Bouffier fit une liste de institutions charitables et leur demanda à chacune de fixer un jour qui leur conviendrait le mieux pour recevoir une fournée de pain blanc pour leurs orphelins ou vieillards. Au jour fixé le boulanger de l'oratoire porte cent livres du plus beau pain blanc à ces pauvres gens, qui battent des mains en l'honneur de leur bienfaiteur, saint Antoine. Le bruit des merveilles opérées à Toulon par ce saint atteignit bientôt Paris, Lyons, Bordeaux, Marseille, et autres grandes villes, et aussitôt plusieurs chapelles dans ces centres firent disposer deux boîtes pour les offrandes comme à l'oratoire.

La simple et honnête fondatrice du "Pain de saint Antoine", à Toulon, a maintenant une longue correspondance à suivre; car la renommée de son institution s'est étendue au loin. Au mois d'août dernier elle reçut un singulier appel du célèbre capucin Maria Antoine, qui la pria d'envoyer immédiatement mille francs au patriarche des Arméniens catholiques à Constantinople, cette ville ayant été récemment ruinée par un affreux tremblement de terre, laissant la population dans la misère. La pauvre Mlle Bouffier trouva cette requête passablement irraisonnable. Le désastre causé par cette catastrophe demandait bien un grand sacrifice; mais où trouver cette somme? L'argent ne reste pas longtemps dans la boîte aux aumônes, à Toulon; et bien que \$2,554 francs soient allés par ses mains durant les premiers sept mois de l'année courante, elle se trouva fort en peine de savoir où elle obtiendrait la somme désirée. Mais à deux heures de l'après-

midu même jour Mlle Bouffier reçut de Paris une lettre chargée; elle contenait un billet de mille francs. La lettre était sans signature. Ça paraissait comme l'intervention de la Providence en faveur des malheureux de Constantinople; et le soir même Mlle Bouffier envoya cet argent au patriarche arménien.

Il n'y a pas longtemps 17,000 francs étaient dérobés au caissier d'une des grandes maisons commerciales de France. Le pauvre homme était presque au désespoir. Il savait qu'on l'accuserait du vol, et qu'il perdrait immédiatement sa réputation et sa position. En racontant son malheur à sa femme, ils promirent tous deux une généreuse somme à saint Antoine pour l'achat de pain pour les pauvres. On put s'imaginer la surprise et la joie du caissier quand il arriva à son bureau le lendemain de trouver sur son pupitre la somme disparue.

Malheureusement, quelques-unes des promesses faites à S. Antoine n'ont pas été tenues, bien que la grâce demandée fût obtenue. Une personne bien connue de l'auteur de ces lignes promit deux cents livres de pain pour les pauvres si la vie d'un ami cher était épargnée. La sainte revint immédiatement à l'ami, mais la promesse ne fut point tenue. Un mois plus tard l'ami mourut soudainement et mystérieusement.

En face de ces preuves de la tendresse de saint Antoine pour les besoins ordinaires de ses dévots—preuves qu'il est facile à tout catholique de vérifier par expérience personnelle—on est poussé à répéter avec une nouvelle ferveur la belle prière de saint Bonaventure dans laquelle il a condensé tous les miracles qu'on peut obtenir par l'intercession du grand saint de Padoue. Nous avons déjà émis l'idée que l'introduction du "Pain de saint Antoine", aux États-Unis, serait une manière convenable de célébrer le septième centenaire de ce saint. Des charités chrétiennes comme celle-là feront beaucoup pour amoindrir les désordres sociaux que seule la pratique de la vertu chrétienne peut supprimer.

—Ave Maria.

LA FEMME CANADIENNE

(Du *Morning Times*, de Lowell.)

On a beaucoup commenté en ces derniers temps, dit notre confrère, la fraîcheur et l'éclat de nos femmes canadiennes. On les a expliqués par le climat de leur pays, leurs habitudes simples et par trop régulières et par d'autres raisons différentes; mais l'une des meilleures explications a été donnée récemment par une femme, médecin capable, qui a soigné, dit-elle, plusieurs dames de la première société du Canada. Elle prétend que celles-ci mangent assez de conserves au vinaigre, de confitures, de sucres et de riche nourriture pour détruire complètement la digestion d'une Américaine. Leur diète est atroce sous plus d'un point, déterminée par les lois hygiéniques. Le secret de leur santé et de leur force, surtout parmi les femmes mariées, s'il faut en croire cette déclaration, est que, lorsque les filles canadiennes se marient, elles acceptent les responsabilités inhérentes à leur nouvelle condition, non seulement sans protestation, mais avec un certain degré de bonne volonté. Elles combattent rarement la nature, mais prennent un soin excellent de leur corps, et, en conséquence, elles ont meilleure santé et plus de jouissances qu'un grand nombre de leurs sœurs américaines.

Questionnée quant à la véracité de ce fait, une dame canadienne, remarquable par sa fraîcheur et son air de jeunesse, bien que mère d'une nombreuse famille, dit: Quand les jeunes filles canadiennes se marient elles admettent que, si elles doivent avoir une nombreuse famille, le parti le plus sage pour elles est de prendre la chose de bonne grâce, d'avoir soin d'elles-mêmes et de faire de leur mieux pour rendre leurs enfants heureux et leurs foyers agréables. Quand les enfants ont grandi ou commencent à grandir, la mère sait qu'elle a bien

THE REMINGTON TYPE-WRITER



W. S. & B'S. FAMOUS
 Type Writer Ribbons
And PARAGON PAPERS
 Ribbons et papier Paragon pour machines à écrire et fournitures de toutes sortes pour machines à écrire de tous genres.
 Machines réparées ou échangées.
 SPACKMAN & ARCHBALD,
 119, Rue St-François-Navier, Montréal.
 Pour toute référence, Prière de s'adresser à
 J. P. F. BOULAIS, Sorel, P. Q.
 26 juin 1894—1a

PHENIX

DE LONDRES (ANGLETERRE)
 ÉTABLIE EN 1792.
 Succursale Canadienne Établie en 1864
 Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.
 Montant des pertes payé depuis la fondation de la Cie.....\$75,000,000
 Surplus au fonds de réserve..... 3,000,000
 Responsabilité des Actionnaires Illimitée
 Dépôt au Gouvernement Fédéral pour la Garantie des assurés Canadiens.....\$187,043,000
 Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.
 —AGENT A SOREL—

W.L.M. DESY, Notaire.
 AGENT GENERAL D'ASSURANCE
FEU-VIE
ACCIDENT ET MARINE
 No 32 RUE DU ROI

Hotel Riendeau

—ANCIEN HOTEL—
SAINT-NICHOLAS,
 Ci-devant annexé au Richelieu
 PLACE JACQUES-CARTIER,
MONTREAL.

Cet hôtel, auquel le nouveau propriétaire, M. JOSEPH RIENDEAU, a fait subir des améliorations très importantes offre tous les avantages possibles, tout comme les hôtels les plus confortables de Montréal, et les meilleurs.
 Nous croyons donc devoir engager nos amis de cette partie du pays à visiter l'hôtel RIENDEAU quand leurs affaires les appelleront à Montréal.
 Bien sûr qu'ils n'auront qu'à se féliciter.
 2 mai 1890.—1a.

MARBRERIE de SOREL

—PAR—
M. Louis Frécyne & Cie.



A BON MARCHÉ

M. Frécyne & Cie se chargent d'exécuter à l'entière satisfaction de leurs clients tout ouvrage de Sculpture sur Marbre, Granite, Pierre, etc., ainsi que de gravures qu'on voudra bien leur confier.
 Une visite est sollicitée.
 Ne pas oublier que M. La Frécyne, marbrier, a transporté sa marbrerie maison Mullen, coin des rues de la Reine et Old Lane, en face de l'hôtel Parent, Sorel.
 LOUISFRÉCYNE & CIE,
 3 1894—6m

MATHIEU & WRIGHT

ENCANTEURS
 Pour le district de Richelieu
 Toute personne qui a quelque chose à faire vendre à l'encan ou autrement devra s'adresser à eux.
 BONNES RÉFÉRENCES.
 NO 111 RUE AGUSTA, -- SOREL
 1er juin 1894.

CARTES D'AFFAIRES

A. P. VANASSE
 AVOCAT
 Etude:—Bureau du "Sorelois" Sorel.

Quimet, Emard & Maureault
 AVOCATS
 No 180 Rue St-Jacques, Montréal
 L'hon. J. A. Quimet, C. R.; J. U. Emard, L. L. L.; E. Maureault, L. L. B.

L. H. COMEAU, L. L. L.
 AVOCAT
 No 48, Rue du Roi—Sorel

WURTELE & LACROIX
 AVOCATS
 Bureau de la Seigneurie de Sorel,
 60 Rue du Roi, Sorel
 C. J. C. Wurtele, B. C. L. T. Lacroix.

L. H. ROULEAU
 ARCHITECTE ET PROFESSEUR
 De l'Ecole des Arts et Métiers de Sorel.
 70, RUE CHARLOTTE, SOREL

VICTOR ALLARD, B. C. L.
 AVOCAT
 Berthier (En Haut.)

A. VILLIARD, L. L. B.
 AVOCAT
 33 Rue George, Sorel.

G. E. MATHIEU L. L. L.
 AVOCAT
 Bâtisse "New-York Life Insurance Co.,"
 Place d'Armes, Montréal.
 N. B.—M. Mathieu suivra les cours du district de Richelieu.
 Sorel, 27 sept. 1889—1a.

J. B. RESTHER & FILS
 ARCHITECTES
 BUREAUX: Bâtisse Impériale,
 Chambres Nos 60 et 66.
 NO 107 ST-JACQUES, MONTREAL
 MM. Resther prendront charge d'expertises, Évaluations, Expropriations, Arbitrages, etc., etc.

ETABLISSEMENT 1860



On trouvera toujours à mon magasin des
Montres, Pendules, Lunettes
 de première qualité, pouvant s'adapter à toute personne

JONGS DE MARIAGE

UNE SPÉCIALITÉ.
 Articles en argent, tels que couteaux, fourchettes, cuillers, vases pour fruits, corbeilles, pots à l'eau, huiliers, marinières, goblets, etc., etc., le tout de première qualité, à des prix très réduits.
 Pour réparations comme horloger, défie toute compétition.

A. E. PIETTE
 HORLOGER ET BIJOUTIER
 En face du Marché Richelieu
 Maison Brunswick, SOREL

Lorne Hotel

ANCIEN HOTEL DU CANADA
 RUE DE LA REINE, — SOREL

Joseph Parent, Prop.
 Cet hôtel offre maintenant aux visiteurs le confort qu'ils peuvent désirer.
 TABLES de POOL et de BILLARD.
 Quant aux articles de consommation LIQUEURS, CIGARES, RAFFRAICHISSEMENTS, etc., ils seront toujours choisis et de première qualité.

—AUBER—
VIN CANADIEN
 Manufacturé par lui-même.
 Ce vin est de première qualité, absolument pur, et se vend que cinq cents le grand verre.
 La cour et les délices comptent parmi les plus vastes de la ville.
 Une visite est respectueusement sollicitée.

JOSEPH PARENT Prop
 TELEPHONE 9310

G. G. Gaucher,
 Ci-devant associé de la maison Gaucher & Talmonne
 —Marchand de—
 Farines, Provisions,
 LARD, GRAISSE,
 GRAIN, ETC.
 91-93 Rue des Commissaires et 216 St Paul
 MONTREAL
 Nous nous chargeons de la vente de produits Agricoles et faisons des avances sur consignations.



PILULES HOLLOWAY

Cette grande médecine de famille est au rang principale des nécessités de la vie. Ces fameuses pilules purifient le sang et ont une action des plus puissantes et cependant des plus adoucissantes sur le Foie, l'Estomac et les intestins.
 Donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces grandes sources premières de la vie. Elles sont recommandées avec confiance comme remède infailible pour quel que cause que ce soit, est mise en danger ou affaiblie. Elles ont une étonnante efficacité dans toutes les maladies incidentes au sexe féminin, à tous les Ages; e comme Médecine Universelle de Famille elles ne sont pas surpassées.

L'ONGUENT HOLLOWAY

qui a des propriétés puissantes comme curatif, est connu par tout le monde, pour la guérison des maux de JAMBES, ET DE L'ESTOMAC, VIEILLES BLESSURES, DOULEURS ET ULCÈRES, c'est un remède infailible. Si on en frictionne d'abord le cou et la poitrine, comme on le fait sur les viandes avec le sel, il guérit les Maux de Gorge, les Bronchites, la Diphtérie, la Toxé, les Entonnoirs, et même l'Asthme. Pour les Enfants Glandulaires, les Abcès, les Fistules, la Goutte, le Rhumatisme, enfin pour toutes espèces de maladies de la Peau, on ne l'a jamais trouvé en défaut.
 Les Pilules et l'Onguent sont fabriqués au No. 533 OXFORD STREET, Londres, seulement, et sont en vente chez tous les Marchands de Médecines, par tout le monde civilisé, avec prescriptions presque dans toutes les langues.
 Les marques de commerce de ces médecines sont enregistrées à Ottawa. C'est pourquoi toute personne qui, dans les limites des Possessions Britanniques, tiendra des contrefaçons en vente, sera poursuivie.

Les acheteurs devraient toujours regarder à l'étiquette qui couvre les Pots et les Boîtes. Si l'adresse n'est pas 78 New-Oxford Street, auparavant 533 OXFORD STREET, LONDON, ce sont de contrefaçons.

Banque Molson,

Incorporée par Acte du Parlement, 1855
 Bureau Principal..... Montréal
 Capital payé \$2,000,000
 Fonds stable 1,200,000
 SUCCURSALE A SOREL;
JOHN McMAHON,
 GÉRANT
 Dépôts reçus et intérêt accordé; Collections sollicitées et remise de fondimédiante. Traités fournis sur toutes les principales villes du Dominion. Argent anglais et américain acheté et vendu.
 COMMUNICATIONS PAR TÉLÉPHONE

BANQUE D'OCHELL AGA

Coin des rues du Roi et George.
 L'UNE des plus SOLIDES du PAYS
 —(o)—
 Dépôts reçus et intérêt accordés.
 Traités vendus et collectés sur toutes les principales villes du

CANADA

ET DES
ÉTATS-UNIS

ARGENT
 Français, Anglais et Américain.
 ACHETE ET VENDU.
 SUCCURSALE A SOREL
W. L. M. DESY

HOTEL PICHE

RUE AUGUSTA, SOREL.
 Liqueurs et cirares de choix; bonne salle d'éclaircissement; et tout le confortable que l'on trouve dans un bon hôtel.
H. Piche, Prop.
 RUE AUGUSTA, SOREL

Catarrhe. Employez le Baume Nasal.

Guérison prompte et positive. Il soulage, il nettoie, il guérit.

SCIENCE AMUSANTE

LE SOUFFLAGE D'UNE BOUGIE

Il y a bien des manières de souffler une bougie, la plus ordinaire consiste à mettre la flamme devant la bouche, à distance convenable, et à la souffler tout simplement. Mais, si je n'indiquais que celle-là, mes lecteurs pourraient se plaindre que je ne leur apprends pas grand-chose. Voici donc quelques autres moyens de souffler une bougie d'une manière originale et amusante. Vous pouvez d'abord, au lieu de souffler la flamme, l'inspirer dans votre bouche très fortement en plaçant la bougie tout près des lèvres à peine entr'ouvertes. Il se produit un violent appel d'air qui vient refroidir le pourtour de la flamme.

Celle-ci s'allonge dans la bouche tout le temps que vous aspirez; dès qu'il vous faut reprendre votre souffle, éloignez la bougie et montrez qu'elle n'est pas éteinte. Ce procédé ne sera peut-être pas du goût de tout le monde: il réussit sûrement sans aucun apprentissage, mais, il faut y aller sans hésitation; on peut aussi interposer entre la bouche et la bougie un corps cylindrique à surface lisse, une bouteille, par exemple, placée debout sur la table en avant de la bougie. Soufflez sur la bouteille à la hauteur de la flamme et vous verrez celle-ci s'éteindre comme si votre souffle avait traversé la bouteille.

Votre souffle s'est divisé en deux courants qui viennent converger tous deux sur la flamme. Au lieu d'une bouteille, placez-en deux côte-à-côte, éloignées de quelques millimètres seulement; la bougie sera bien en face du vide existant entre les deux bouteilles et distante de ces bouteilles de l'environ 20 centimètres. A cette distance nous sommes bien certains de souffler la bougie, en nous plaçant bien en face. Essayez et vous verrez que vous ne réussirez pas aussi facilement que vous le pensez.

GUERISON MIRACULEUSE

On nous signale la guérison presque miraculeuse de M. Joseph Proulx, 41 Central Falls, qui souffrait d'un mal et d'une bronchite il y a près de 3 ans et qui a obtenu sa guérison en prenant 6 bouteilles de "Régulateur de la Santé de la Femme" de Dr Larivière et quelques bouteilles de "Dr Columbian Cough Cure." Cette personne, qui habite Central Falls depuis plusieurs années, jouit maintenant d'une excellente santé. Ces remèdes sont en vente dans toute bonne pharmacie, ou bien écrivez au propriétaire.

Dr J. LARIVIÈRE,
 Manville, R. I.

Un certificat entre mille reçus tous les mois

Dr J. Larivière, Docteur ayant fait usage de votre remède le régulateur de la santé de la femme avec une grande satisfaction, je désire avoir de vos "piastres." Je vous envoie le prix de deux en timbres postes. Avez s'il vous plaît la bonté de m'en envoyer. Voici mon adresse: JOSEPHINE MABLEUR, MM. Evans & Son de Montréal, P. Q., agents généraux pour le Canada où les marchands peuvent avoir de ces remèdes.

L'honorable M. Mercier a eu 54 ans hier. Son état est à peu près le même, mais les médecins déclarent que la fin approche.

Mor Satolli

Le représentant de Sa Sainteté Léon XIII, Mgr Satolli, est arrivé à Montréal, hier matin, accompagné de son secrétaire M. l'abbé Papi.

Le distingué visiteur s'est aussitôt rendu au palais archiépiscopal.

C'est un homme de 52 ans, aux cheveux foncés, à figure très sympathique, d'une affabilité pleine de simplicité qui ne lui fait rien perdre de la dignité qui convient à son état.

Tout en sentant qu'on est en présence d'un savant et d'un représentant du Souverain Pontife, on n'éprouve aucun embarras, tant il a l'air bon.

Mgr Satolli a visité les Jésuites, les Oblats, les Rédemptoristes et les Franciscains.

Ce matin Mgr Satolli était l'hôte du Grand Séminaire de Montréal, et, ce soir, il partira pour Québec, où il restera jusqu'à jeudi, alors qu'il retournera à New-York.

La visite de Mgr Satolli au Canada n'a rien d'officiel. Il est tout simplement venu visiter Mgr Fabre, le cardinal Taschereau et les nombreux prêtres qui ont été ses élèves au collège canadien, à Rome.

L'HONORABLE M. FLYNN A SAINT-HYACINTHE

Dimanche matin l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne était à Saint-Hyacinthe.

C'était la première fois qu'il visitait cette ville et on lui a fait un accueil aussi cordial que sympathique.

Dans la soirée il y a eu une nombreuse réunion au Club Conservateur et l'honorable M. Flynn a prononcé l'un de ses meilleurs discours.

Parlant de l'élection de Compton l'honorable ministre a dit qu'il était certain que ce comté élirait M. McCleary, le candidat conservateur.

L'honorable M. de la Brûère, M. McDonald, député de Bagot, et M. A. O. T. Beauchemin, Gendron, avocat; Lussier, avocat; M. le Dr Mignault, de Saint-Denis, et M. Béland ont aussi prononcé de fort bons discours.

COMPTON

La nomination dans Compton, a eu lieu à Cookshire, vendredi dernier.

On sait qu'il s'agit de trouver un successeur à M. McIntosh, nommé sheriff de Sherbrooke.

Les candidats mis en nomination sont M. J. B. Saint-Laurent, marchand, de Compton, libéral; et M. McCleary, de Clifton, conservateur.

L'assemblée qu'il y a eu à cette occasion a été considérable et on y a fait nombre de discours.

Ont parlé de côté des conservateurs: l'honorable M. E. J. Flynn, H. Pope, M. P., L. Fréchette, M. P., J. A. Chicoine, M. P. P., et M. Hackett, M. P. P.; de côté des libéraux: M. M. George G. Foster, G. W. Stephens, M. P. P., Raoul Dandurand, de Montréal, et L. C. Béland, de Sherbrooke.

On dit la victoire de M. McCleary certaine.

Sir John A. Macdonald

Il est de ces hommes dont la mémoire pour se perpétuer à travers les générations n'a besoin ni du marbre ni du bronze. Sir John A. Macdonald est un de ceux-là. Il a suffi à lui seul de illustrer son époque dans l'histoire politique du Canada et le souvenir des grandes choses qu'il a accomplies vivra même quand ses contemporains auront disparu de la scène.

Mais si les peuples sont souvent ingrats envers ceux qui les ont servis, quelquefois leur reconnaissance se traduit d'une manière non équivoque. Ce qui se passe sous nos yeux en est une preuve. L'inauguration de statues et de monuments en l'honneur de l'homme extraordinaire que le Canada a perdu, le 6 juin 1891, est un témoignage, une manifestation solennelle du sentiment d'admiration et d'affection que Sir John A. Macdonald avait fait naître par ses travaux et ses qualités au sein du peuple canadien.

C'est au milieu des plus brillantes cérémonies, en présence d'une foule considérable où les notabilités politiques et sociales les plus marquantes et les plus éminentes se trouvaient réunies que le dévoilement de la statue de Sir John A. Macdonald a eu lieu, samedi dernier, à Toronto.

Sir John Thompson et la plupart des ministres assistaient, ainsi que Son Honneur le lieutenant-gouverneur Kirkpatrick. La démonstration rehaussée par une parade militaire des principaux régiments de Toronto a été à la hauteur de la circonstance. Le tribut ainsi payé à la mémoire de l'illustre mort, honore en même temps la ville de Toronto qui devance ainsi Montréal.

Le monument représente Sir John dans la posture de l'orateur adressant la parole. La ressemblance est parfaite et la copie très vraie dans tous ses détails. Placé sur le haut de l'avenue Queen, ce bronze coulé à New-York fait face aux édifices du parlement provincial d'Ontario.

La longue carrière de Sir John A. Macdonald a peut-être fourni plus qu'aucune autre matière à discussion. La critique s'est emparée de chacun des grands actes de sa vie pour les étudier et les juger. Il n'a pas moins triomphé de ses adversaires, grâce à cette énergie indomptable, ce sang-froid imperturbable et cette incomparable tactique qui l'ont immortalisé.

Le Canada lui doit, en grand le partie, ainsi qu'à Cartier, ce qu'il est aujourd'hui. Nos entreprises nationales, la construction du Pacifique Canadien, l'agrandissement de nos canaux, et tout ce qui a contribué au développement et à la prospérité du pays sont autant de titres qui le placent au premier rang dans l'estime de ses concitoyens.

Comme Washington, il reste le premier dans leur cœur, et voilà pourquoi toutes les villes importantes du Canada, comme Ottawa, Toronto, Hamilton, Montréal rivalisent à qui lui élèvera des monuments. Bientôt Montréal aura, sur la place Dominion, sa statue Macdonald. Notre ville, qui a tant gagné à la politique nationale inaugurée par le vieux chef, a un véritable devoir à remplir envers lui et elle n'y failira pas.

Mais Montréal doit à un autre non moins grand, non moins patriote, tout aussi sincère dans ses convictions, tout aussi utile dans ses œuvres, encore plus rapproché de notre population canadienne-française, Sir George Étienne Cartier, un tribut d'hommages aussi éclatant. Ottawa est avant nous sous ce rapport. C'est assez étonnant qu'une ville comme Montréal, qui a bénéficié en premier lieu des immenses services du plus éminent des hommes d'État soit ainsi en arrière. On dirait que les statues aux grands hommes sont peu populaires à Montréal, si on en juge d'après le sort du monument Maison-à-veuve.

Espérons que l'oubli sera bientôt réparé et que Montréal, comme Toronto, saura s'acquitter de ses dettes sacrées.—La Minerve.

UN MANIFESTE DE "L'ELECTEUR"

L'Electeur a lancé un manifeste dans lequel il prétend résumer la politique du gouvernement Taillon, depuis son arrivée au pouvoir.

Ce manifeste, adressé soi-disant aux électeurs de Compton, est naturellement un tissu de faussetés et de représentations inexactes.

Nous allons en donner quelques échantillons.

L'Electeur ose parler de déficit et nier les économies réalisées par le gouvernement. Il s'écrie: "L'économie, telle était leur suprême loi. Or, ils ont tellement économisé qu'après avoir vendu plus de cent milles carrés de nos terres publiques, perçu cinq cent mille piastres, produits des taxes nouvelles imposées par eux, le gouvernement a été obligé de confesser à la dernière session qu'il était encore en déficit de \$24,000 sur les dépenses courantes et ordinaires."

Il faut avoir une incroyable dose d'imprudance pour se risquer sur ce terrain.

Nous allons refaire une démonstration que nous avons déjà faite plus d'une fois. Ouvrons les comptes publics de 1893. Nous constatons à la page 16, que le chiffre du revenu total a été de \$4,467,278.21 y compris \$493,591.65 produit des nouveaux impôts.

À la page 15 nous voyons que les dépenses totales, moins les subventions au chemin de fer,

qui forment toujours un chapitre spécial, imputable au capital, ont été de \$4,492,106.21.

Mettant en regard ces deux totaux: Dépenses totales, (moins subventions aux chemins de fer), pour 1892-93..... \$3,492,106.21 Revenu totale (y compris le produit des nouveaux impôts)..... \$4,467,278.21

Découvert..... \$ 24,828.00

Ce résultat était magnifique. L'équilibre était donc pratiquement rétabli entre les revenus et les dépenses de la province. Un budget auquel il ne manque que \$24,000 pour se solder en équilibre, est un budget en équilibre. Et nous avions trouvé un budget en déficit de près d'un million, héritage du gouvernement Mercier!!!

Mais ces chiffres ne donnaient pas encore une idée juste du succès de cette année fiscale. Dans le chiffre des \$4,492,106.21 de la dépense, on avait inclus des dépenses qui ont toujours été inscrites au compte du capital. Ainsi on y avait inclus \$238,264.10 de dépenses extraordinaires pour les travaux publics, qui sont énumérées à la page 11 des Comptes-Publics. Or ces travaux extraordinaires, ces dépenses spéciales, M. Shehyn les retranchait infailiblement de la colonne des dépenses ordinaires, et les chargeait au compte du capital. Qu'on ouvre le discours budgétaire, de M. Shehyn, prononcé le 21 février 1890, aux pages 15 et suivantes. Il y énumérait toute une série de dépenses imputables au capital, d'après lui; points en fer, palais de justice de Montréal, grains de semence, réparations à certains palais de justice etc. Et après chaque article, il s'écriait: "Cette dépense est plus qu'une dépense ordinaire." "On ne peut considérer une nouvelle bâtisse comme dépense ordinaire; à la dépense de \$6,000, pour appareils de chauffage, doit être loyalement admise comme dépense imputable au compte du capital;" etc. C'est ainsi que procédait M. Shehyn. M. Hall, lui, avait rangé toutes ces dépenses au chiffre de \$238,264.10 parmi les dépenses ordinaires.

Ce n'est pas tout. Il avait inclus parmi les dépenses payées à même le revenu, et non imputées au capital, les \$240,405.39 de remboursement des dépôts des compagnies de chemin de fer.

On sait que ces dépôts, au chiffre de plus de \$2,000,000, ont été détournés de leur fin par le gouvernement Mercier et employés à payer les dépenses de cette désastreuse administration. Maintenant il faut les rembourser à l'acquit des compagnies dépositaires et payer tant par année. Ce remboursement fait partie de la dette flottante, et c'était un des articles énumérés par M. Shehyn dans le préambule de son bill d'emprunt de \$10,000,000 voté en 1890. Eh bien! ce remboursement essentiellement imputable au capital, le trésorier y a fait face à même les revenus ordinaires. Le gouvernement conservateur a donc commencé à diminuer la dette flottante, à payer une partie de cette dette, à même les revenus de la province. Nous défions nos adversaires de nous montrer un pareil acte dans leur cinq années d'administration.

Si nous additionnons ces deux sommes: Dépenses ordinaires \$238,264.10 Remboursement des dépôts..... 240,405.38

Nous avons ce total \$478,669.49 que nous devrions retrancher du chiffre de la dépense ordinaire.

Et en retranchant cette somme, ce que nous avons le droit de faire pour comparer justement nos opérations budgétaires avec celles de nos adversaires, nous arrivons à ce résultat: Dépenses totales à part les subventions aux voies ferrées..... \$4,492,106.21 Moins dépenses imputables au capital..... 478,669.49

Dépenses ordinaires..... \$4,013,436.72 Comparons maintenant ce chiffre avec celui du revenu: Revenu pour 1892-93..... \$4,467,278.21

Dépenses ordinaires..... 4,013,436.72 Surplus..... \$ 453,841.49

De sorte que, en adoptant pour base la comptabilité de nos adversaires eux-mêmes, nous avons transformé en un surplus de \$453,841 le déficit de \$1,000,000 que nous avait légué le gouvernement Mercier.

Voilà, dit le Courrier du Canada, un des magnifiques résultats obtenus par la politique financière du gouvernement Taillon.

Les troubles à Saint-Roch

On lit dans la Vérité:

La semaine dernière nous avons dit, à la suite du Courrier du Canada, qu'il faut, de toute nécessité, empêcher la répétition des scènes disgracieuses qui se sont produites, à Saint-Roch, rue du Pont, où des prédicants baptistes ont établi un prêche. En effet, on ne saurait tolérer qu'un certain nombre de jeunes gens se permettent de briser des vitres à coups de pierre, quelle que soit la provocation qu'aient donnée ceux qui se trouvent derrière ces vitres. Lancer des pierres dans la rue constitue un désordre grave qui doit être réprimé, absolument. Les autorités municipales doivent donc voir à maintenir l'ordre dans nos rues coûte que coûte.

Mais nous répétons ce que nous avons dit lors des premiers troubles qui ont eu lieu rue du Pont, au commencement d'août: On a bien tort de parler de l'intolérance religieuse de la population de Québec, car si des prêtres catholiques faisaient à Toronto ce que ces prédicants font à Québec, les journaux auraient à enregistrer des émeutes autrement plus sanglantes.

En effet, il ne faut pas s'imaginer que ces prédicants n'offrent aucune provocation à la population catholique. Sans doute, l'on ne doit jamais répondre à la provocation par des coups de pierre; mais, enfin, cette provocation existe, très certainement. Elle existe tellement que le *Chronicle*, de Québec, journal pourtant peu favorable aux catholiques et aux Canadiens-français, est obligé de l'admettre, dans son numéro du 4 octobre. Ce journal avait publié une lettre du Rév. M. Stobo, ministre protestant, adressée au maire de Québec, se plaignant des attaques faites contre la "mission" de Saint-Roch. Dans cette lettre, il avait déclaré qu'à cette "mission" on "ne se propose aucunement de faire la guerre à un système religieux quelconque — There is no attempt made to attack any religious system."

La-lesus, un certain Rév. Adam Burwash, celui qui dirige cette "mission", écrit, à son tour, au *Chronicle*, pour dire que le Rév. Stobo se trompe sur ce point; que tout en prêchant l'Évangile à cette mission on s'y prononce, quand cela est nécessaire, contre tout ce qui, dans n'importe quel système religieux, paraît contraire à la parole de Dieu." Il est facile de comprendre ce que cela veut dire: Ces prédicants baptistes se livrent, de leur propre aveu, à des attaques violentes contre l'Église catholique, ses dogmes et ses pratiques. C'est ainsi que le rédacteur du *Chronicle* l'a compris, et, tout en publiant la lettre du Rév. Burwash, il fait à ce prédicant un bout de leçon qui vaut la peine d'être citée. Après avoir dit que le *Chronicle* a toujours défendu les ouvriers chrétiens de toutes les sectes contre toute violence, dans l'intérêt de la paix et l'ordre public, le rédacteur ajoute: "Jusqu'ici, nous étions sous l'impression que la mission de M. Burwash était une entreprise paisible, aucunement offensante ou agressive. Il nous semblait que c'était une chose monstrueuse pour les gens de Saint-Roch d'attaquer des ministres et des femmes occupés à devoir solennel d'adorer Dieu d'une manière qui leur est particulière. On pouvait trouver que c'était un peu imprudent de tenir ces réunions au cœur même d'une population catholique romaine, d'autant plus qu'on nous donnait à entendre que ces réunions n'avaient pas pour but de faire des prosélytes. Quoi qu'il en fût, cependant, ces personnes exerçaient un droit civil et ne devaient pas être molestées. Mais aujourd'hui, nous apprenons, par la lettre peu sage et agressive de M. Burwash, que sa société, loin d'être l'organisation douce et charitable que nous supposions, est plutôt une bande de zélés quelque peu enflammés qui, par leurs paroles et leurs actes, commencent à provoquer la molestation, afin de pouvoir s'élever contre la "persécution" et les "persécuteurs." Leur conduite n'est pas tout à fait juste et ils suivent une ligne de conduite qui leur aliénera les sympathies, s'ils y persistent. Naturellement, nous

disons ceci, croyant que la lettre de M. Burwash représente les choses telles qu'elles sont. Des sermons enflammés contre les catholiques romains et de nature à blesser leurs sentiments, prononcés au milieu d'eux et sur un ton hostile ne sauraient profiter à l'œuvre que la mission est destinée à poursuivre ici dans l'intérêt du protestantisme.

Si la congrégation de la mission incite des gens qui n'ont ni la patience de Job ni l'humilité de Moïse à se livrer à l'émeute contre elle, nous supposons que les émeutiers doivent être punis; mais que doit-on dire de ceux qui demandent si ouvertement que la foule les attaque? Nous craignons que M. Burwash ne comprenne dans ses fonctions d'intervention dans les affaires de tous ceux qui ne s'accordent pas absolument avec lui sur les questions de dogme et de culte religieux. Il paraît rechercher des insultes, afin d'être couronné comme martyr. Avant son arrivée ici il y avait peu de "persécution" de la part des catholiques romains. Il alla à Sorel, avant de venir à Québec, et là aussi il a été mêlé à des troubles. Auparavant Sorel était une ville tolérante. M. Stobo croyait, comme nous, que les gens de cette mission offraient tranquillement leurs prières à Dieu et conduisaient leurs exercices d'une façon calme et sans passion, conformément à leur droit. Maintenant M. Burwash arrive et nous dit que, pratiquement, sa bande est occupée à porter la guerre en Afrique. Si vous injuriez en face toute une population, si vous l'accablez d'insulte et si cette population, blessée au vif, riposte et s'excite assez pour casser les vitres de ceux qui insultent sa religion — et c'est là toute l'affaire, d'après l'épître de M. Burwash — alors c'est très brave de demander la protection de la police. Mais qui sont les premiers perturbateurs de l'ordre? Pourquoi la ville de Sorel s'est-elle soulevée contre M. Burwash? Pourquoi Saint-Roch l'a-t-il molesté? Peut-être M. Burwash pourrait-il nous le dire?"

Cet article est très important. Car, il ne faut pas l'oublier, le *Chronicle* était tout d'abord tellement hostile aux catholiques et aux Canadiens-français, il voyait si peu de circonstances atténuantes dans la conduite des émeutiers, qu'il avait parlé, dès le premier jour de l'intervention de la force militaire. Aujourd'hui, mieux éclairé sur le véritable caractère de cette "mission", il tient un tout autre langage. Il va même jusqu'à donner clairement à entendre que les premiers perturbateurs de l'ordre ne sont pas ceux qui ont lancé des pierres.

Non, la population catholique de Québec n'est pas intolérante. La preuve, c'est que jamais les cultes protestants régulièrement établis en cette ville ne sont l'objet de la moindre démonstration hostile. Jamais on n'a vu une émeute autour de la cathédrale anglicane, ou de l'église Saint-Mathieu, ou de Chalmer's Church, ou des autres temples protestants de Québec.

De l'aveu même du *Chronicle*, cette bande de prédicants ambulants, conduite par le Rév. Burwash, qui s'est installée dans Saint-Roch, à la rue de tout le monde, et qui s'y livre aux attaques violentes que l'on sait contre les croyances et les pratiques des catholiques, constitue une provocation permanente à l'émeute.

Sans doute, les autorités municipales doivent empêcher l'émeute, quelle que soit la provocation. Le bon ordre l'exige impérieusement. Mais en face des aveux du *Chronicle*, on doit se demander si les mêmes autorités n'ont pas un autre devoir à remplir, celui de faire cesser la provocation?

La liberté des cultes existe en cette province. C'est une nécessité sociale. Mais cette liberté ne devrait pas couvrir des provocations comme celles dont se rend coupable la bande du Rév. Burwash.

Que les protestants aient la faculté de se livrer, dans leurs temples, aux exercices religieux qu'ils voudront, c'est très bien. Ils jouissent amplement de cette faculté, et personne ne songe à les empêcher de l'exercer en toute liberté. Mais la loi ne devrait pas permettre aux prédicants protestants d'attaquer l'Église pour ainsi dire sur la rue, au milieu d'une population exclusivement catholique. Si la loi ne défend pas une telle provocation à l'émeute, il faut modifier la loi, dans l'intérêt de l'ordre public.

NOTES DE LA REDACTION. — L'article du *Chronicle*, reproduit par la *Vérité*, contient quelques légères inexactitudes que nous tenons à corriger.

Le nommé Burwash est venu à Sorel, il y a fait du zèle contre la religion catholique, tout comme les révérends qui l'accompagnent, et il a déblatéré tant qu'il a pu contre l'église de Rome. Tout cela est vrai, mais la ville de Sorel ne s'est pas élevée contre lui ni ses disciples; elle était tolérante dans le temps et elle l'est encore, elle l'est même un peu trop. Car ailleurs qu'à Sorel on n'aurait pas souffert l'affichage de placards des plus injurieux contre les croyances des catholiques, mais on aurait au contraire infligé un châtiment exemplaire à quiconque eût, comme le ministre Côté l'a fait ces jours derniers, adressé à d'honnêtes citoyens une seule feuille où il se moque du curé de la paroisse de Sorel, du baptême, des sacrements et des cérémonies de l'église de Rome.

Le malappris qui aurait fait ailleurs ce que ce ministre a eu l'effronterie de faire à Sorel ces jours derniers eût été vertement mis à sa place.

Donc Sorel n'a pas perdu son esprit de tolérance, loin de là; mais il y a des limites à tout et une nouvelle tentative d'insulter aussi grossièrement qu'on l'a fait les catholiques ne resterait probablement pas impunie.

A Sorel comme à Québec, ces espèces de missionnaires recherchent le bruit, l'éclat; ils veulent soulever les catholiques contre eux pour pouvoir ensuite poser en martyrs, crier à la persécution et arriver plus promptement aux trésors des sociétés évangéliques. Tel semble être du moins le but apparent des divagations de ces prédicants contre le catholicisme.

Le "Burwashisme" est une plaie pire que n'importe quelle plaie d'Égypte et la localité qui en est affligée est à plaindre.

En terminant, nous devons dire que les remarques de la *Vérité*, reproduites ci-dessus, sont très justes et que, pour notre part, nous y souscrivons de tout cœur.

S. B. Mgr Azarian, patriarche des Arméniens unis, sera reçu très prochainement en audience privée par le Souverain Pontife, qui a exprimé le désir de conférer avec lui sur les moyens de ramener à l'unité de la foi catholique les Églises dissidentes.

Nul ne pourrait exercer dans ce sens, en Orient, une action plus efficace que le vénérable patriarche. Mgr Azarian y est en effet très populaire, et d'autre part le Sultan le tient en grande estime.

L'honorable M. Bowell vient de recevoir une lettre de M. Braddon, ministre de la Tasmanie, dans laquelle il est dit: "Le gouvernement, comme le peuple de la Tasmanie tout entier, me prie d'offrir au gouvernement du Canada, aux corps publics et à tout le peuple canadien, ses plus sincères remerciements pour la libéralité et la cordialité avec lesquelles a été reçu le représentant de la Tasmanie, M. Nicholas Fitzgerald, à la convention d'Ottawa."

La question des Ecoles

Nous apprenons que la requête suivante a été mise en circulation et que les catholiques seront priés de la signer. Elle serait destinée à appuyer celle que NN. SS. les Evêques ont déjà envoyée dans le même but:

A Son Excellence le gouverneur général en conseil. Ot. awa.

"La pétition des sous-signés, citoyens britanniques, et loyaux sujets de Sa Majesté, expose respectueusement:

"10 Que, lors de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, il fut expressément convenu que la nouvelle province serait dotée d'un système d'écoles séparées, basé sur celui existant alors et existant encore aujourd'hui dans la province de Québec;

"20 Que, conformément à cette entente et aux dispositions législatives qui la suivirent, des écoles séparées furent établies en 1871 et subsistèrent jusqu'en 1890;

"30 Que la majorité de la législature de la province du Manitoba, au mépris des libertés et des droits de la minorité, les a abolies pour y substituer un système d'écoles publiques, contrairement à l'entente distincte qui avait eu lieu et qui avait été officiellement maintenue pendant vingt ans;

"40 Que la prérogative du dévoué, qui eût pu être exercée à l'égard de la législation scolaire du Manitoba (1890), n'a pas été mise en vigueur, bien qu'à diverses reprises et sur des ques-

tions de moindre importance le Gouverneur Général en Conseil s'en soit prévalu.

"50 Que les recours aux tribunaux qui se sont succédés, à l'instigation de Votre Excellence en Conseil, n'ont pas eu pour résultat de redresser les griefs dont se plaint avec raison la population catholique romaine du Manitoba;

"60 Que des recours à Votre Excellence n'enlèvent aucun des droits qu'Elle possède, d'entendre l'appel d'une minorité et de prendre des mesures propres à apporter soulagement aux maux dont elle souffre;

"70 Qu'en 1894, la législature du Manitoba a adopté une législation essentiellement attentatoire aux droits des catholiques;

"80 Que cette législation a été transmise à Votre Excellence au commencement du mois de mars dernier;

"90 Que la législature des Territoires du Nord-Ouest a péremptoirement refusé de modifier l'Ordonnance No 22, qui porte atteinte aux droits des catholiques romains établis dans ces régions;

C'est pourquoi vos pétitionnaires supplient Votre Excellence en Conseil de vouloir bien:

"10 Désavouer l'Acte du Manitoba 47 Victoria, ch. 28 (1894) et intitulé: "An Act to Amend the Public Schools Act";

"20 Donner telles instructions et prendre telles mesures que Son Excellence le Gouverneur général en conseil croira les plus propres à apporter soulagement aux maux dont souffrent les catholiques romains de la province du Manitoba, par suite des lois scolaires passées dans leur province en 1890;

"30 Communiquer de nouveau avec le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest afin que les Ordonnances soient modifiées de façon à corriger les griefs dont se plaignent les catholiques du Nord-Ouest, et qui sont le résultat de l'Ordonnance No 22 sanctionnée à Regina le 31 décembre 1892.

"Et vos pétitionnaires ne cessent de prier que les Catholiques romains du Manitoba et des Territoires soient mis dans la même position que celle dont jouissent librement les Protestants de la province de Québec."

Feu M. Joshua Hough

Sorel vient de perdre l'un des plus anciens de ses habitants, dans la personne de M. Joshua Hough, qui est mort dimanche matin, le 14 du courant.

M. Hough était malade et retenu au lit depuis quatorze longues années.

Il était âgé de 99 ans et 4 mois.

M. Hough naquit à Great Yarmouth, en Angleterre. Il émigra au Canada en 1826 et s'établit à Québec, où il fit un commerce assez lucratif durant une vingtaine d'années.

Il avait amassé une jolie petite fortune il se retira alors des affaires et vint se fixer à Sorel, où il a toujours résidé depuis, ayant constamment occupé la maison où il vient de s'éteindre, No 125, rue Prince.

M. Hough était un citoyen très respectable et estimé de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

Sa maladie a été longue et cruelle, mais il l'a supportée avec patience, se soumettant avec résignation à la volonté divine.

Il laisse une veuve, qui est âgée de 91 ans et qui jouit de toutes ses facultés, ainsi que trois filles, dont l'une est mariée avec M. le Dr Lavery, une autre avec M. le major McLaughlin, et la troisième, Mme Vve Courland, qui demeurerait avec le défunt, qu'elle n'a pas quitté une minute depuis le commencement de sa maladie, savoir plus de quatorze ans.

Les funérailles de M. Hough auront lieu demain, à 2h. de l'après-midi, à l'église anglicane de Sorel.

M. Chappelaine, entrepreneur de pompes funèbres, en a été chargé.

Nous offrons aux parents du regretté défunt nos bien sincères condoléances.

Daniel Ritz, propriétaire et éditeur de l'Indépendant, de Hambourg, Ont., dit: "Je souffrais de la dyspepsie et d'une affection du foie; je pris quelques bouteilles du vivificateur Shiloh et j'ai été guéri. Je puis le recommander chaleureusement. Il se vend chez Bruneau & Sylvestre, Sorel."

Fête intime

Hier, M. le capitaine Charles Gouin, de Sorel, célébrait le 28ème anniversaire de sa naissance.

Notre ami a été, à cette occasion, l'objet d'une démonstration des plus sympathiques.

Ses nombreux amis se sont réunis au Brunswick et lui ont présenté une adresse qu'accompagnaient un superbe pardessus en peaux de chats sauvages et un casque en loutre, le tout évalué à plus de \$80.00.

M. le capitaine Gouin répondit en quelques mots à l'adresse, puis invita ses amis à passer la soirée avec lui.

On comprend que l'invitation fut acceptée avec plaisir et que les soixante ou quatre-vingt personnes présentes n'ont eu qu'à s'en féliciter.

Il y a eu une consommation extraordinaire d'excellentes Malpèges fournies par M. Chs Lord, et arrosées de liqueurs de choix.

Les discours ayant toujours leur place au programme dans de telles circonstances, il y en a eu une quantité considérable, qui tous ont été chaleureusement applaudis; nous mentionnerons en particulier ceux de M. le capitaine Gouin et de MM. Jos. Lavallée, notaire, de Saint-Pierre-Becquets; de Dr J. F. R. Latraverse, Ls Lacouture, M. P. P., A. A. Bruneau, M. P., Wm Phillips, qui agissait comme maître des cérémonies; M. O. Tousignant, de Saint-Pierre-Becquets; J. B. Vanasse, M. le Dr Neal, de Montréal; M. Duckett, de John McMahon, gérant de la banque Molson; J. A. Proulx, Cyrille Mongeon, John Hopkins, J. E. Valois, Rodrigue Chapdelaine, Chs. Lord, et notre rédacteur.

Ces discours furent entremêlés de superbes chansons et romances rendues magistralement par M. le Dr Latraverse, M. le notaire Joseph Lavallée, M. le Dr Neal, MM. J. E. Valois, Rodrigue Chapdelaine, Alfred Guèvremont, René Beauchemin, F. X. Larivière et Alfred Lussier, du Sorel.

L'accompagnateur était M. René Beauchemin, qui a donné une imitation parfaitement réussie du bruit ordinaire d'un train de chemin de fer, sans oublier le cri du "conducteur": Lanorrie, changez cars, gentlemen!

En somme, on s'est amusé tant et si bien que 4h. sonnaient, ce matin, quand chacun prenait congé du héros de la fête, M. le capitaine Gouin, et lui renouvelait ses meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité, tant pour lui-même que pour Mme Gouin.

En terminant, nous sommes heureux d'offrir nos félicitations à M. Gouin pour la belle manifestation dont il a été l'objet, hier soir, et heureux aussi de féliciter ceux qui avaient eu la bonne idée de l'organiser, et tout particulièrement MM. J. E. Valois et F. X. Larivière, du Brunswick.

LES LIVRES IMMORAUX

L'hon. juge Blanchet, en ouvrant à Québec, la semaine dernière, le terme des assises criminelles, a adressé aux grands jurés des paroles qui méritent d'être reproduites.

Voici le passage de son discours:

Les publications malsaines se répandent de plus en plus. Si toutes ne tombent pas sous les coups de la loi parce qu'on s'est écrié à l'égard de ce qui paraît trop obscène aux yeux des lecteurs, elles n'en conservent pas moins une vague parfum d'immoralité qui dispose peu à peu l'esprit à accueillir plus tard des productions franchement mauvaises.

L'une de ces offenses a trait à la vente de livres obscènes prohibés à l'article 179, dans les termes suivants:

"Est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement, celui qui, avec connaissance de cause, et sans justification ou excuse légitime:

"(A) Vend publiquement, ou offre publiquement en vente, ou expose à la vue du public quelque livre obscène, ou d'autres matières imprimées ou écrites, d'une nature obscène, ou quelque image, gravure, photographie, maquette, figure ou autre objet tendant à corrompre les mœurs."

"Ainsi tout livre ou toute publication qui tend à corrompre et à dépraver les mœurs de ceux entre les mains desquels ils peuvent tomber, et dont l'esprit est accessible à de pareilles influences, doit être considéré comme un li-

vre obscène, et la personne qui le vend, ou l'offre publiquement en vente, avec connaissance de cause, et sans justification ou excuse, tombe sous le coup de la loi, et devient après procès et conviction, passible d'un emprisonnement pour deux années.

"Il ne doit être tenu aucun compte, ajoute la loi, du motif du vendeur, de l'éditeur ou de l'exposant, mais si l'accusé, lors de son procès devant le petit jury, prouve qu'il a servi le bien public par les faits portés à sa charge (ce que le tribunal seul a le droit de décider) il ne peut être convaincu des infractions mentionnées dans la section suscité.

L'IMPORTANCE DE LA LOI CONTRE LES LIVRES IMMORAUX

"Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur l'importance de cette loi, dont le but est de protéger le public, et surtout la jeunesse, contre le danger toujours croissant des publications immorales."

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, mardi de la semaine dernière M. Pierre Prosper Bernard et son épouse, Dame Louise Gadois, de Saint-Basile-le-Grand, ont célébré les noces d'or de leur union conjugale.

La fête a été superbe à tous les points de vue. Elle a commencé par une grande messe, chantée par le curé de la paroisse, M. l'abbé Mathieu, et servie par M. Hercule Bernard, neveu des vieux époux, et qui avait, cinquante ans passés, rempli le même office à la messe de leur mariage.

Le sermon, qui a été superbe et très éloquent, a été prononcé par M. l'abbé Filiatrault, curé de Rougemont.

Le chant a été excellent, les solos étant rendus par Mme Emile Gadois, de Béloil; Alberta Frégeau, organiste, de Rougemont; MM. le Dr Mathieu et Latraverse, de Saint-Basile; et M. P. U. Benoît, de Sorel.

L'orgue était tenu par M. Richard Bernard, organiste, de Sorel.

Les vieux époux occupaient des sièges auprès de la balustrade, et avaient à leurs côtés Mlle Angéline Bernard, leur fille, et leurs trois fils, MM. Crésus, George et Charles.

Après la messe il y a eu un grand banquet auquel plus de cent cinquante convives ont pris part. Ce banquet a été un véritable succès. On y remarquait, entre autres, outre les personnes déjà nommées et MM. les abbés Mathieu et Filiatrault, Mme de Saint-François, de Boston, sœur du vieil époux; ses deux filles, Mme Geoffroy et Mme Conant, aussi de Boston; MM. Vilbon, Arthur et Tancrède Huot, de Béloil, et leurs épouses; M. Hercule Bernard et son épouse; M. Richard Bernard et Mme Bernard; M. et Mme P. U. Benoît, de Sorel; M. et Mme Frégeau, de Rougemont; M. et Mme Guertin, de Béloil; M. et Mme Laflamme, de Saint-Antoine, tous proches parents des héros de la fête.

Ces derniers ont reçu des cadeaux nombreux et très riches.

Somme toute, la fête a été belle, très belle même, et ceux qui ont pu y assister ou garderont longtemps le souvenir.

EUUVRE D'ART
La semaine dernière M. l'échevin C. O. Paradis avait, dans l'une des vitrines de son magasin, un superbe portrait au crayon de Mme Patenaude, épouse de M. le capitaine N. F. Patenaude. Ce portrait, véritable œuvre d'art, avait été commandé par M. C. O. Paradis lui-même, qui en a fait don à Mme Patenaude. M. Paradis offre de semblables portraits, qui sont richement encadrés, à quiconque achète au comptant, chez lui, soit en une ou plusieurs fois, pour quarante dollars.

STONEWALL JACKSON.— Si vous désirez fumer le fameux cigare Stonewall Jackson, vous pouvez vous le procurer au magasin de M. Antoine St-Martin, rue du Roi, Sorel, en gros ou en détail, aux mêmes prix qu'à la manufacture.
Sorel 28 sept. 1894.—Im. B.

EPILEPSIE
Atténué de Moris, Québec, Nouveau-Québec.
Un livre contenant les causes, symptômes, résultats de ces maladies, et le moyen de les guérir, sera envoyé gratis sur demande, à M. C. P. P., 28, rue de la Sablerie, Montréal.

Nouvelles de Sorel

Hier a eu lieu, à Sainte-Victoire, le concours de labour dont nous avons publié le programme la semaine dernière.

Nous en donnerons un compte rendu vendredi.

L'honorable juge Loranger préside actuellement le terme régulier de la cour de circuit.

M. J. N. Duguay, marchand, de LaBaie, et M. le capitaine Charles Gouin ont tous deux été initiés dans l'ordre des Forestiers Indépendants, dimanche dernier.

Les demoiselles Enfants de Marie sont actuellement en retraite. Leur prédicateur est M. l'abbé N. Latraverse.

M. J. L. Belcourt, notaire, de LaBaie, et reviseur du comté d'Yamaska, est en ville depuis hier.

M. Etienne Leblanc, d'Ottawa, était à Sorel samedi, dimanche et hier.

M. Octave Plante a fait, à la fin de la semaine dernière, une chasse magnifique aux Iles de Sorel.

Il a tué deux superbes chats sauvages et deux chouettes.

Un pêcheur du nom de Latour a pris aux Iles de Sorel, la semaine dernière, un poisson vraiment extraordinaire.

La partie inférieure de sa mâchoire est terminée en forme de crochet et va se loger dans la partie supérieure.

Il est en outre doté de trois rangées de dents bien développées et très aiguës, ce qui indique qu'il doit être très vorace.

Sa chair est rouge et ressemblable à s'y méprendre à celle du saumon.

Il est recouvert de petites écailles et tacheté comme la truite.

Il est très beau d'apparence et lorsqu'il a la bouche fermée on le prendrait pour un saumon.

M. C. T. Desjardins, notre artiste-photographe, devra le photographeur aujourd'hui ou demain avant qu'il soit expédié au musée de l'Université Laval à Québec.

Samedi dernier M. Albert Gendron, typographe au Sorel, célébrait le 25ème anniversaire de sa naissance en même temps que notre comptable, M. Alfred Lussier, célébrait le sixième anniversaire de son entrée au Sorel.

A cette occasion tous deux ont été l'objet d'une fête très joyeuse, dont leurs amis garderont, comme eux, un bien bon souvenir.

Parmi les étrangers qui ont assisté à la fête qu'il y a eu au Brunswick, hier soir, à l'occasion du 28ème anniversaire de naissance du Capt. Chs. Gouin, nous avons remarqué M. E. A. Delmege, M. A. E. Williams, représentant de la Royal Oil Co., de Toronto; M. Jos. Lavallée, notaire, et M. O. Tousignant, marchand, tous deux de Saint-Pierre-Becquets, M. Clarke, représentant de MM. Thomas May & Co., et M. R. Chapdelaine, de Saint-Ours.

M. J. N. Duguay, de LaBaie, et M. J. O. Provost, du Berthier, retenus à Montréal, avaient télégraphié à M. Gouin leurs compliments et souhaits.

GUERISON MIRACULEUSE
On nous signale la guérison presque miraculeuse de Mme Joseph Proulx, de Central Falls, qui souffrait d'un beau mal et d'une bronchite il y a près de 3 ans et qui a obtenu sa guérison en prenant 6 bouteilles de "Régulateur de la Santé de la Femme" du Dr Larivière et quelques bouteilles de "Columbian Cough Cure." Cette personne, qui habite Central Falls depuis plusieurs années, jouit maintenant d'une excellente santé. Ces remèdes sont en vente dans toute bonne pharmacie, ou bien écrivez au propriétaire.

DR J. LARIVIERE,
Manville, R. A.

Un certain nombre de reçus tous les mois
D. J. Larivière,
Docteur ayant fait usage de votre remède le régulateur de la santé de la femme avec une grande satisfaction, je désire avoir de vos 9 plaques. Je vous envoie le prix de deux en timbres-postes. Ayez s'il vous plaît la bonté de m'en envoyer. Voici mon adresse:
JOSÉPHINE MABLEUR,
MM. Evans & Son de Montréal, P.Q., agents généraux pour le Canada où les marchands peuvent avoir de ces remèdes.



CORBILLARDS, CERCUEILS, Embaumage.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer au public de Sorel et des environs qu'il est prêt, JOUR ET NUIT, à répondre aux personnes qui auront besoin de services pour ensevelir les morts, préparer les chambres mortuaires, fournir les cercueils de tous prix et de toutes dimensions, ainsi que des corbillards, etc.

Le nouvel établissement est pourvu de trois magnifiques corbillards, dont deux pour ses grandes personnes et un pour les enfants.

Il a aussi des cercueils depuis les plus communs jusqu'aux plus splendides, en bois, métal, etc. Il fait aussi des cercueils à ordre.

Embaumage des corps

Ayant travaillé aux Etats-Unis durant l'espace de cinq années, il a appris la manière d'embaumer les morts et il a tout ce qu'il faut pour ces opérations, qui ont pour effet de conserver les cadavres très longtemps sans qu'il s'émane aucune mauvaise odeur. Le soussigné est le seul à Sorel qui puisse embaumer les cadavres.

Le nouvel établissement est sur la rue Augusta, entre le magasin de meubles de M. Weilbrenner et l'imprimerie du SORÉLOIS.

Le jour le soussigné sera au bureau, en bas.

La nuit on n'aura qu'à frapper à la porte privée, voisine du bureau de jour.

Le public sera bien servi à des prix modérés.

N. P.—Le soussigné a aussi un appareil pour embaumer les corps des prêtres et leur donner la position que l'on voudra, assis ou couchés, et de manière à pouvoir les conserver trois, quatre et même six jours.

HENRY CHAPDELAIN, Gérant de l'Etablissement.

Sorel, 1er octobre 1894.

COMPAGNIE DE NAVIGATION RICHELIEU & ONTARIO

Ligne de QUÉBEC—Le vapeur laisse pour QUÉBEC, quai Richelieu, à 7 heures p. m. excepté le Dimanche. Ces bateaux sont chauffés par la vapeur et éclairés à l'électricité.

Ligne du SAGUENAY—Le vapeur SAGUENAY laisse Québec à 7.30 a. m. chaque mardi et vendredi.

Ligne Ste-CATHERINE et HAMILTON—Le vapeur MAGNET laisse les samedis, à midi. Ce vapeur a une accommodation de première classe pour les passagers, et peut prendre beaucoup de fret.

Ligne de TORONTO—Le service entre Montréal et Toronto commence le 1er juin.

Ligne de TROIS-RIVIERES et de CHAMBLY—Les bateaux laissent à 1 p. m. le Mardi et le Vendredi.

DU PORT DE SORÉL

Le QUÉBEC et le CANADA, tous les jours, excepté le Dimanche; pour Québec à 10 hrs p. m., pour Montréal, à 2 hrs a. m.

Le TROIS-RIVIERES, pour Montréal, le dimanche et le mercredi soir, à 6 heures.

Pour Port St François, Nicolet, les mardis et vendredis, à 6 heures du soir.

Le CHAMBLY, pour Montréal, arrêtant à Lamoraie, Lavallée et St-Sulpice, le lundi et le jeudi matin, à 3 heures.

Pour Chamblay et les ports intermédiaires, le mardi et le vendredi, à 6 heures p. m.

Le SORÉL, pour St-François, Moulins de Pierreville et Pierreville, le mardi et le vendredi, après l'arrivée du "Trois-Rivier", et le samedi, à 4 hrs p. m.

De Pierreville pour Sorel le dimanche et le mercredi, à midi, et le samedi à 4 hrs a. m.

Le SORÉL, pour St-Aimé, le jeudi, à 4 hrs a. m. Départ de St-Aimé pour Sorel à 2 hrs p. m.

LA MOUCHE-A-FEU, de Sorel pour Berthier, tous les jours, excepté le Dimanche, à 8.30 hrs a. m., et à 3.30 p. m. Berthier pour Sorel à 11 hrs a. m. et 6 hrs p. m.

Le dimanche, la MOUCHE-A-FEU partira de St-Aimé à 11.15 a. m., au lieu de midi.

Pour billets et autres informations, s'adresser à H. FOSTER CHAFFER, Agent des Passagers du District, 128 rue St-Jacques, vis-à-vis le Bureau de Poste, Montréal.

A Sorel, M. Louis Lacouture, Agent.

LONGUEUIL EN AVANT!

Un de ses citoyens raconte son propre cas UN MÉDECIN EMINENT DIT QU'IL EST VRAI

Dr Ed Morin & Cie, Pharmaciens, Québec. Messieurs

Souffrant de la bronchite depuis plusieurs années et n'ayant jamais obtenu de soulagement des différents remèdes employés je désespérais de ne pouvoir jamais me guérir. Un ami ayant lu une annonce de votre Vin à la Créosote de Hétre, il m'en conseilla l'usage, m'assurant que j'en retirerais certainement du soulagement et peut-être ma guérison. Malgré le peu de confiance que j'avais je suivis son conseil, et je dois vous dire qu'à la troisième bouteille prise régulièrement suivant la direction, j'éprouvais déjà beaucoup de mieux, ce à quoi j'étais loin de m'attendre en commençant ce traitement. J'en ai continué l'usage pendant quelque temps encore, et à présent je suis aussi bien que j'ai jamais été.

Je recommande à tous ceux qui souffrent de la bronchite, de se servir de votre Vin à la Créosote de Hétre certain comme je le suis qu'ils s'en trouveront bien.

Je concours parfaitement dans l'opinion émise ci-dessus. Non-seulement dans le cas de M. J. E. Alain, mais dans tous les autres cas de bronchite aiguë ou chronique que j'ai été appelé à traiter le Vin à la Créosote de Hétre du Dr Ed Morin m'a donné beaucoup de satisfaction et je puis le recommander même dans la première période de l'aptusie.

Dr V. MOQUIN, LONGUEUIL.

Table with market prices for various goods like Patates, Choux, Oignons, etc.

Advertisement for CANADA PARTIE 9EME with coupon details.

Table with market prices for various goods like Dindes, Oies, Canards, etc.

Table with market prices for various goods like Farine, Sucre, etc.

Advertisement for Hotel BRUNSWICK, Sorel, owned by Nap. Latraverse.

Advertisement for J. H. WRIGHT, watchmaker, with image of a pocket watch.

Advertisement for C.O. PARADIS, tailors, with text 'NOS TWEEDS SONT BEAUX ET A BON MARCHÉ'.

Advertisement for C.O. PARADIS, tailors, with text 'Venez donner votre ordre'.

gagné un peu de récréation et d'amusement.

Les plus âgés apprennent à prendre soin des plus jeunes, et dans toutes les familles canadiennes bien élevées, tout va presque aussi bien à cœur d'année, même si la mère s'absente un tiers du temps. Garçons ou filles, les plus âgés, apprennent à endosser les responsabilités, voir aux plus jeunes, vaquer aux soins du ménage et savoir ce qui manque et comment y suppléer. Au lieu de retarder la naissance de leurs enfants ou de l'éviter par toutes sortes de méthodes imprudentes, ces femmes saines, intelligentes, se font un orgueil d'avoir élevé une famille intéressante; elles prennent alors le loisir dont les circonstances difficiles de leurs premières années de vie mariée les avaient privées.

La femme canadienne, entourée de ses enfants, brille en société et cueille la récompense que l'accomplissement de son devoir, quand elle était plus jeune, lui a si bien fait mériter. Ses enfants la remplacent au logis et sont élevés pour suivre sa trace dans la route qu'elle a si heureusement parcourue.

Le "Shloh's Cure" est vendu sur garantie. Il agit sur la consommation nasale. C'est le meilleur remède contre la toux. Seulement un cent la dose: 25 cts 50 cts et \$1 la bouteille. Vendu par Bruneau & Sylvestre.

AGRICULTURE

UTILISATION DES CHAUMES A L'AUTOMNE

Tous les cultivateurs reconnaissent que la multiplicité des mauvaises plantes qui envahissent le sol, l'épuisent et vivent au dépens des récoltes qu'elles détruisent, ou au moins s'elles nuisent notablement le rendement, est une des grandes plaies de l'agriculture. Si les cultivateurs connaissent le mal, bien peu cherchent à le combattre; ils semblent même aider au développement de ces plantes si pernicieuses aux récoltes.

En effet, il suffit d'examiner les champs après l'enlèvement des chaumes que presque partout on voit pousser les chardons et autres plantes mauvaises que les moissonneuses n'ont pu enlever, et qui nuisent leur énorme quantité de graines que le vent et les oiseaux dispersent ensuite.

Il est vrai qu'il est difficile de remédier à ce mal, car il ne suffit pas de bien nettoyer les champs pour les préserver contre l'envahissement des mauvaises herbes, mais il faudrait que tous les voisins en fissent autant, sans tolérance à l'égard de n'importe qui. Ce travail d'extirpation de mauvaises herbes dans les champs et ailleurs, devrait être fait à la corvée, au temps le plus propice, par groupe de travailleurs et à tour de rôle, afin qu'aucun cultivateur ne puisse prétexter excuse s'il y avait des mauvaises plantes sur sa ferme.

Une des causes de la propagation des plantes nuisibles est l'habitude encore presque générale de laisser les chaumes pour la pâture des bestiaux. C'est une pratique qui devrait être abandonnée, aujourd'hui qu'il y a tant de ressources d'obtenir des plantes fourragères et d'en faire une forte provision par l'ensilage ou autres moyens de conservation, pendant toute la durée de stabulation des bestiaux, quelque longue qu'elle soit.

Le pâturage des chaumes produit de mauvais effets, car les bestiaux qui parcourent les chaumes ne peuvent manger qu'une faible partie des graines qui sont sur le sol. Il en résulte que le cultivateur retourne le chaume, par un labour profond, ou il enfouit les graines de mauvaises herbes trop profondément pour qu'elles puissent germer. Ces graines restent ainsi en réserve jusqu'à ce que les labours du printemps les ramènent à la surface du sol pour en favoriser la germination. Par cette manière d'agir, il résulte que les terres se salissent toujours de plus en plus, au point que le rendement des récoltes diminue de plus en plus chaque année.

Si immédiatement après l'enlèvement des récoltes le cultivateur donnait un bon coup de scarificateur, le plus grand nombre des mauvaises graines serait enterrée, et à la première petite pluie le cultivateur verrait apparaître une forte végétation d'herbes fourragères qui fourniraient un pâturage autrement abondant que celui qu'il aurait détruit; de plus, il ferait disparaître les millions de graines qui ne reviendraient plus. A dé-

faut du scarificateur, le cultivateur pourrait avoir recours à un labour superficiel.

Daniel Ritz, propriétaire et éditeur de l'Independent, de Hamburg, Ont, dit: "Je souffrais de la dyspepsie et d'une affection du foie; je pris quelques bouteilles du vivificateur Shloh et j'ai été guéri. Je puis le recommander chaleureusement. En vente chez Bruneau & Sylvestre Sorel.



CORDILLARDS, CERQUELS, Embaumage.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public de Sorel et des environs qu'il est prêt, JOUR ET NUIT, à répondre aux personnes qui auront besoin de ses services pour ensevelir les morts, préparer les chambres mortuaires, fournir les cercueils de tous prix et de toutes dimensions, ainsi que les cordillards, etc. Le nouvel établissement est pourvu de trois magnifiques cordillards, dont deux pour les grandes personnes et un pour les enfants.



Il a aussi des cercueils depuis les plus commodes jusqu'aux plus dispendieux, en bois, métal etc. Il fait aussi des cercueils à orner.

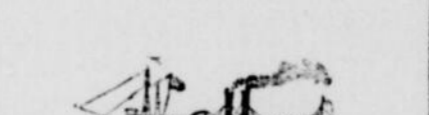
Embaumage des corps

Ayant travaillé aux Etats-Unis durant l'espace de cinq années, il a appris la manière d'embaumer les morts et il a tout ce qu'il faut pour ces opérations, qui ont pour effet de conserver les cadavres très longtemps sans qu'ils émettent aucune mauvaise odeur. Le soussigné est le seul à Sorel qui puisse embaumer les cadavres.

Le nouvel établissement est sur la rue Augusta, entre le magasin de meubles de M. Weillbrenner et l'imprimerie du SORÉL. Le jour le soussigné sera au bureau, en bas. La nuit on n'aura qu'à frapper à la porte privée, voisine du bureau de jour. Le public sera bien servi à des prix modérés.

N. P. — Le soussigné a aussi un appareil pour embaumer les corps des prêtres et leur donner la position que l'on voudra, assis ou couchés, et de manière à pouvoir les conserver trois, quatre et même six jours.

HENRY CHAPELAINE, Gérant de l'Établissement. Sorel, 1er octobre 1894.



COMPAGNIE DE NAVIGATION RICHELIEU & ONTARIO

Ligne de QUEBEC — Le vapeur laisse pour Québec, quai Richelieu, à 7 heures p. m. excepté le Dimanche. Ces bateaux sont chauffés par la vapeur et éclairés à l'électricité.

Ligne de SAGUENAY — Le vapeur SAGUENAY laisse Québec à 7.30 a. m. chaque mardi et vendredi.

Ligne de CATHERINE et HAMILTON — Le vapeur MAGNET laisse les samedis, à midi. Ce vapeur a une accommodation de première classe pour les passagers, et peut prendre beaucoup de fret.

Ligne de TORONTO — Le service entre Montréal et Toronto commence le 1er juin.

Ligne de TROIS-RIVIERES et de CHAMBLEY — Les bateaux laissent à 1 p. m. le Mardi et le Vendredi.

DU PORT DE SOREL

Le QUEBEC et le CANADA, tous les jours, excepté le Dimanche; pour Québec à 10 hrs p. m., pour Montréal, à 2 hrs a. m.

Le TROIS-RIVIERES, pour Montréal, le dimanche et le mercredi soir, à 6 heures. Pour Port St-François, Nicolet, les mardis et vendredis, à 6 heures du soir.

Le CHAMBLEY, pour Montréal, arrêtant à Lanoraie, Lavaltrie et St-Sulpice, le lundi et le jeudi matin, à 3 heures. Pour Chambly et les ports intermédiaires, le mardi et le vendredi, à 6 heures p. m.

Le SOREL, pour St-François, Moulins de Pierreville et Pierreville, le mardi et le vendredi, après l'arrivée du "Trois-Rivieres", et le samedi, à 4 hrs p. m.

De Pierreville pour Sorel le dimanche et le mercredi, à midi, et le samedi à 1 hrs a. m.

Le SOREL, pour St-Aimé, le jeudi, à 3 hrs a. m. Départ de St-Aimé pour Sorel à 2 hrs p. m.

LA MOUCHE-A-FEU, de Sorel pour Berthier, tous les jours, excepté le Dimanche, à 3.30 hrs a. m., et 3.30 p. m. Berthier pour Sorel à 11 hrs a. m. et 6 hrs p. m.

Le dimanche, la MOUCHE-A-FEU partira de St-Aimé à 11.20 a. m., au lieu de midi.

Pour billets et autres informations, s'adresser à H. POSTER CHAFFER, Agent des Passagers du District. 125 rue St-Jacques, vis-à-vis le Bureau de Poste, Montréal.

A Sorel, M. Louis Lacouture, Agent.

Le capitaine Sweeney, U. S. A., San Diego, Cal., dit: "Le remède contre le catarrhe, de Shloh, est le premier qui m'a fait du bien." Prix, 50 cents. Vendu par Bruneau & Sylvestre, Sorel.

NOUVELLE TANNERIE

Le soussigné prend la liberté d'annoncer qu'il vient d'ouvrir au

VILLAGE DE PIERREVILLE

NOUVELLE TANNERIE

En faveur de laquelle il a l'honneur de solliciter une part d'apartenance public.

Peaux de toute sorte achetées en échange contre le cuir ou argent comptant, au gré du vendeur.

Peaux tannées et repassés

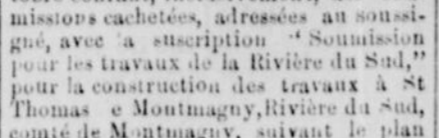
Pour les Pratiques et le Commerce.

MAGASIN D'ATTACHES ASSORTIES

VENDES A SACRIFICE. Ecorce achetée au P. X. courant. Une visite est respectueusement sollicitée.

JACOB BELISLE, TANNEUR ET MARCHAND

PIERREVILLE, P. Q. 20 octobre 1892.



ON RECEVRA A CE BUREAU JUSQU'A VENDREDI, le 19e jour d'octobre, en outre, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la somme de \$5000, pour la construction des travaux à St-Thomas et Montmagny, Rivière du Sud, comté de Montmagny, suivant le plan et le devis exhibés au bureau de Poste, St-Thomas de Montmagny, ainsi qu'au Département des Travaux Publics, à Ottawa.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes; aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque incorporée, égal à cinq pour cent (5%) du chiffre de la soumission, et fait à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera considéré si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée refuse de signer le contrat ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre E. F. E. ROY, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics. Ottawa, 26 Septembre 1894. 4 oct. 1894—na.

CANADA, Province de Québec, District de Richelieu, Cœur de Circuit, No 19694. Le sixième jour du mois d'octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, (En vacance) Alfred Guèvremont, Ecrivain, notaire de la cité de Sorel, dans le district de Richelieu, demandeur vs. A. A. Labelle, ci-devant du même lieu et maintenant absent de cette province aux Etats-Unis d'Amérique. Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois. A. N. GOUIN, G. C. C. ETRIER & LEFEBVRE, Avocats du demandeur. 9 octobre 1894.—2f.

POVISIONS

Avant d'aller acheter ailleurs, venez faire visite à mon magasin, où vous trouverez aux prix modiques suivants: Son \$1.05

Gru \$1.15

Pois à soupe 0.95

Moulée d'orge d'Ontario \$1.30

Blé d'Inde par 56 lbs 0.55

Vous trouverez un choix de fleur, Sel et Graines de semence de toutes sortes à des prix défiant toute compétition.

J. H. JANELLE

Voisin de l'hôtel Dessert. ST-GUILLEUME

21 juin 1894.—3m

AVIS

La prochaine assemblée régulière du bureau de direction de la compagnie d'Imprimerie Richelieu aura lieu le troisième mercredi du mois d'octobre courant, le 17, au lieu et à l'heure ordinaires.

A. P. VANASSE, Gérant et Secrétaire. Sorel, 4 octobre 1894.

STONEWALL JACKSON. — Si vous désirez fumer le fameux cigare Stonewall-Jackson, vous pouvez vous le procurer au magasin de M. Antoine St-Martin, rue du Roi, Sorel, en gros ou en détail, aux mêmes prix qu'à la manufacture. Sorel 28 sept. 1894.—1m. B.

UN REMÈDE ABSOLU ADAMS' PASTILLES LUT FRUITI CONTRE L'INDIGESTION ASSUREZ-VOUS QUE TOUT FRUIT EST SUR CHAQUE PAQUET DE 50



Obtenez promptement les saines, efficaces, le Groupe, s'ajoute dans la consommation et l'Autisme. Pour la consommation il n'a pas de rival; il a guéri des milliers de malades et tous les autres ont manqué; il VOUS GUÉRIRA et vous le prouve à temps, vendus par toutes pharmacies avec garantie.

Le Remède de Shloh pour le Catarrhe est aussi vendu sur garantie à guérir le plus mauvais cas de Catarrhe ou Rhume à la Tête. En Vente Chez BRUNEAU & SYLVESTRE SOREL.

Marché de Sorel

LÉGUMES

Patates, le minot.... 30 à 40

Choux, la tête..... 3 a 05

Oignons, le minot... 60 à 70

Fèves, le minot..... 1.00 à 1.25

Fèves, la terrinée.... 08 à 10

GRAINS

Pois, le minot..... 75 à 0.80

Avoine, le minot.... 35 à 40

Sarrasin, le minot... 50 à 55

Orge, le minot..... 50 à 60

Gaudriole..... 50 à 55

Graine de mil..... 3.00 à 0.50

VOLAILLES ET GIBIERS VIVANTS

Dindes, la livre..... 8 à 10

Oies, la pièce..... 40 à 50

Canards, la couple... 50 à 60

Pigeon, la couple.... 25 à 30

VIANDES

Bœuf la lb..... 4 à 10

Bœuf le 100 lbs..... 6.00 à 6.50

Lard salé..... 12 à 13

Porc frais les 100 lbs. 7.50 à 8.00

Porc frais la livre.... 10 à 10

Veau jeune, quartier. 45 à 50

Agneau quartier..... 35 à 70

FARINE

Farine en quart..... 4.00 à 4.25

Farine en poche, 95lbs 1.25 à 2.00

Farine de blé d'Inde 1.50 à 1.60

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la livre. 20 à 25

Beurre salé en tinette 16 18 à 20

Œufs frais la doz.... 12 à 14

DIVERS

Sucre d'étable, la lb 6 à 07

Saindoux, la livre.... 12 à 0

Tabac en feuille, la lb 12 à 15

Foin, les 100 bottes... 4.00 à 5.00

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE LOUISEVILLE

Avoine, par 36 lbs... 00 à 50

Sarrasin..... 60 à 70

Hotel Ste-Anne

Sainte-Anne de Sorel

J. H. HOUDE, Propriétaire

Cet hôtel, tout récemment construit au village de Sainte-Anne de Sorel, et sur les bords du majestueux Saint-Laurent, est ouvert au public depuis le 1er mai. Ses nombreuses salles et chambres sont meublées avec luxe et le tout présente un coup d'oeil agréable et offre tout le confort possible. L'hôtel Sainte-Anne est muni, au 2ème étage, d'une galerie circulaire qui offre aux pensionnaires et aux visiteurs une promenade des plus agréables et leur découvre à chaque pas un horizon nouveau. Le toit est couronné par une vaste tour carrée, du haut de laquelle l'œil embrasse les îles de Sorel et va plonger dans les eaux tantôt bleues tantôt argentées du Lac Saint-Pierre d'un côté, et va se reposer, de l'autre, sur la chaîne lointaine des Laurentides, soit sur les bois avoisinant Sorel, et sur cette ville même.

Ajoutons que l'hôtel Sainte-Anne est pourvu de toutes les améliorations modernes et que des mesures seront prises pour satisfaire pleinement les visiteurs. La table et les liqueurs et cigares seront toujours de première classe, les prix raisonnables et le service ne laissera rien à désirer. Les personnes de Montréal ou autres localités désirant une retraite champêtre, à proximité des meilleurs endroits pour la pêche et la chasse, ne sauraient trouver mieux que l'hôtel Sainte-Anne, qui est d'un accès des plus faciles et où l'on sera toujours traité avec politesse et courtoisie.

La voiture de l'hôtel sera à Sorel, tous les soirs, à l'arrivée des bateaux, et transportera gratuitement à Sainte-Anne, à l'hôtel, les personnes désirant s'y rendre.

Une visite est respectueusement sollicitée.—juo.

Hotel Richelieu

I. B. DUROCHER & CIE., PROPRIETAIRES

MONTREAL

M. I. B. DUROCHER PROPRIETAIRE DE L'HOTEL RICHELIEU, MONTREAL, remercie le public voyageur du patronage qu'on lui a donné jusqu'à présent et espère qu'on continuera de l'honorer comme par le passé. Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes peut accommoder 200 personnes à des prix modérés.

L'entrée de l'hôtel Richelieu sont situés sur la rue St-Vincent. L'entrée sur la place Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel Richelieu depuis 4 ans. Sorel, 22 juin 1894.—juo.

AVIS

Le bureau du reviseur du district électoral de Richelieu est ouvert depuis le 1er août courant (1894), au no 33, rue George, en la cité de Sorel, pour les fins de la revision. E. MAURULT, Greffier du reviseur. Sorel le 1er août 1894.—juo.

A VENDRE OU A LOUER.

Cette maison, no 11, rue Augusta, Sorel, au coin de la rue Phipps. Conditions faciles. S'adresser à Mile Emérance Mondor, rue Acadie, no 17, Sorel.—10 août, 1 ou 3 m. B.

LE DIMANCHE

Laisse Montréal "Quai Jacques-Cartier", par bateau pour Longueuil.

7.45 A. M. et 7.45 P. M. Laisse Longueuil pour Sorel et places intermédiaires à

8.15 A. M. et 8.30 P. M. Pour billets et autres informations s'adresser au bureau, à Sorel.

H. Beauchemin, Directeur-Gérant

Excursions du DIMANCHE jusqu'à nouvel ordre.

De MONTREAL A SOREL et de SOREL A MONTREAL. Les billets de retour seront vendus au prix d'un seul passage bons seulement pour le jour de leur émission.

LE CARLETON

Bonnes salles d'échantillons pour les commis-voyageurs. La cour est vaste et les écuries sont propres, et bien aérées. Liqueurs et cigares de choix.



Cet hôtel est sur un excellent pied. Cuisine de première classe. Chambres confortables. Rien ne manque pour satisfaire les visiteurs. J. B. Archambault, Prop. Sorel

Allez chez J. H. WRIGHT

ET ACHETEZ UNE MONTRES

—DE SES—

—DE—

\$1.50 avec Chaines, Garantie pour une année, et qui gardent très bien le temps.

Aussi un bon Jong de Mariage.

J. H. WRIGHT,

PLACE DU MARCHE RICHELIEU, SOREL.

Hotel BRUNSWICK, Sorel.

Sous la direction de son nouveau propriétaire, cet hôtel est maintenant le plus confortable, sans compter, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.

Les peintures et ameublement en ont été complètement renouvelés, et le tout est de première usse.



Les commis-voyageurs y trouveront des salles où ils pourront étaler avec avantage leurs marchandises, tandis que les visiteurs et les touristes, grâce aux améliorations faites à fait modernes qui y ont été introduites, y seront traités au gré de leurs desirs. La table ne laisse rien à désirer. Attendants à l'hôtel se trouvent une bonne cour et de vastes écuries.

Nap. Latraverse, Propriétaire

N'OUBLIEZ PAS QUE

C.O. PARADIS

A les meilleurs tailleurs magasin à son meme.

NOS TWEEDS

SONT BEAUX ET A BON MARCHÉ

Venez donner votre ordre,

C.O. PARADIS

A VENDRE

Machines à Coudre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.

Des meilleures Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main.

A avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.

Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Péloquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours, s'il à leur domicile.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Les meilleurs jours pour rencontrer M. Péloquin à son domicile sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance.

M. Péloquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux et échange contre ses machines à coudre, orgues ou pianos suivant le cas.

A toujours des chevaux à vendre et en achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.

Toujours chez lui un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Péloquin, faisant le commerce de piano, est obligé d'échanger des instruments neufs contre des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix populaires.

P. PELOQUIN St-Ours.

MUSIQUE

M. RICHARD BERNARD

Organiste de l'Eglise paroissiale de Sorel

Donnera, à des prix raisonnables, de leçons de piano, soit chez lui ou à domicile. Classe d'une ou de deux leçons par semaine.

Le Liniment de Binard est le meilleur restaurateur des chevaux.